

Entrée en vigueur – Règlement 2023-243-8

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2023-243-8 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 83-243 concernant la circulation et la sécurité publique ».

Il entre en vigueur le jour de la présente publication et est disponible pour consultation au Service des affaires juridiques et greffe, à l'hôtel de ville.

Le 6 septembre 2023
(G-2023.16)

M^e Jasmine Bigras, greffière par intérim